



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
1^{er} juillet 2020
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application

Onzième session

Vienne, 29 juin 2020

Rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa onzième session, tenue à Vienne le 29 juin 2020

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Organisation de la session	2
A. Ouverture de la session	2
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	2
C. Participation	3
III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	3
A. Tirage au sort	3
B. Progrès accomplis dans la conduite des examens de pays	4
IV. Questions financières et budgétaires	6
V. Questions diverses	7
VI. Ordre du jour provisoire de la douzième session	8
VII. Adoption du rapport	8
 Annexe	
Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption : répartition des pays pour la cinquième année du deuxième cycle d'examen . . .	9



I. Introduction

1. Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le déroulement de l'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

II. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

2. Le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a tenu sa onzième session à Vienne, le 29 juin 2020, sous forme virtuelle.

3. Il a tenu deux réunions, présidées par Harib Saeed al-Amimi (Émirats arabes unis), Président de la Conférence à sa huitième session.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Le 29 juin, le Groupe d'examen de l'application a adopté son ordre du jour, libellé comme suit :

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la session ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 2. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
 3. Questions financières et budgétaires.
 4. État de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption :
 - a) Échange d'informations, de pratiques et de données d'expérience acquises lors de l'application de la Convention ;
 - b) Débat thématique.
 5. Assistance technique.
 6. Questions diverses.
 7. Ordre du jour provisoire de la douzième session du Groupe d'examen de l'application.
 8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de sa onzième session.
5. Sur recommandation du Bureau élargi de la Conférence, les points 1, 2, 3, 6, 7 et 8 ont été examinés à cette session.

C. Participation¹

6. Les États parties à la Convention ci-après étaient représentés à la réunion du Groupe d'examen de l'application : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. Dans l'article 2 de sa résolution 4/5, la Conférence a décidé que les organisations intergouvernementales, les services du Secrétariat, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les institutions spécialisées et les autres entités des Nations Unies pouvaient être invités à participer aux sessions du Groupe d'examen de l'application.

8. L'Union internationale des télécommunications, une institution spécialisée des Nations Unies, et le Conseil consultatif scientifique et professionnel international, un institut du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, étaient représentés par des observateurs et des observatrices.

9. Étaient représentées par des observateurs et des observatrices les organisations intergouvernementales suivantes : le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, le Conseil de l'Europe, la Cour permanente d'arbitrage, l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation des États américains et l'Organisation internationale pour les migrations.

III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

A. Tirage au sort

10. Dans sa résolution 6/1, la Conférence a demandé au Groupe, entre autres, de tenir des réunions intersessions ouvertes à tous les États parties afin de procéder au tirage au sort prévu au paragraphe 19 des termes de référence du Mécanisme, sans préjudice du droit des États parties de demander un nouveau tirage au sort à la réunion intersessions ou à la session ordinaire du Groupe qui suivait.

11. Conformément à ladite résolution, le Groupe a tenu une réunion intersessions ouverte à tous les États parties le jeudi 25 juin 2020. En ce qui concerne le deuxième cycle du Mécanisme, des tirages au sort ont eu lieu pour sélectionner les États parties devant jouer le rôle d'examineurs pour les 35 États parties à l'examen pendant la cinquième année du deuxième cycle. En outre, un tirage au sort a été effectué pour sélectionner les États parties chargés de l'examen de l'application des chapitres III (Incrimination et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention par

¹ La participation indiquée dans le présent rapport se fonde sur les connexions établies et confirmées avec la plateforme virtuelle.

les Tonga, qui avaient adhéré à la Convention après le dernier tirage au sort². Nioué et le Tchad ont été sélectionnés comme États parties examinateurs pour les Tonga, et le Samoa a été sélectionné comme État examinateur provisoire de la même région géographique.

12. La procédure s'est déroulée conformément aux dispositions des paragraphes 19 et 20 des termes de référence du Mécanisme. Pour chaque État partie à examiner, l'un des deux États examinateurs a été sélectionné parmi les États du même groupe régional et le second parmi les autres États parties (voir annexe)³.

13. Certains États parties ont demandé, comme ils y sont autorisés par les termes de référence du Mécanisme, de nouveaux tirages au sort pour les premier et deuxième cycles d'examen ou ils ont choisi de reporter leur participation comme État examinateur. Les nouveaux tirages ont été effectués à la reprise de la réunion intersessions, le 26 juin 2020, et à la onzième session du Groupe.

B. Progrès accomplis dans la conduite des examens de pays

14. Une représentante du secrétariat a fait le point sur les progrès accomplis dans les examens de pays des premier et deuxième cycles. Sur les 185 États parties à examiner au cours du premier cycle, 183 avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 175 dialogues directs (161 visites de pays et 14 réunions conjointes) avaient eu lieu et 172 résumés analytiques avaient été établis. S'agissant des progrès accomplis en ce qui concerne le deuxième cycle, la représentante a noté que, sur les 185 États parties à examiner, 112 avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 68 dialogues directs (63 visites de pays et 5 réunions conjointes) avaient eu lieu et 42 résumés analytiques et 19 rapports d'examen de pays avaient été établis. Plusieurs autres résumés analytiques concernant les deux cycles étaient sur le point d'être achevés.

15. Un représentant du secrétariat a notamment évoqué les mesures sans précédent prises par les États parties en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses incidences sur les examens de pays dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, principalement la nécessité de reporter les visites de pays prévues. Il a indiqué que le secrétariat avait recentré ses efforts sur les étapes du processus d'examen qui pouvaient être réalisées à distance, y compris les éléments documentaires des examens de pays. Le secrétariat envisageait la possibilité d'effectuer des visites virtuelles de pays, conformément aux dispositions du cadre régissant les différents moyens de dialogue prévus par les termes de référence du Mécanisme. L'intervenant a également donné des informations sur les sessions de formation en ligne portant sur le Mécanisme et prévues pour les points de contact et les expertes et experts gouvernementaux.

16. De nombreux intervenants ont fait remarquer que la pandémie de COVID-19 avait perturbé l'avancement des examens de pays en cours, réalisés dans le cadre du Mécanisme. Tout en soulignant qu'il importait de conclure le deuxième cycle d'examen d'ici à juin 2024, comme le prévoyait la décision 8/1 de la Conférence, certains intervenants ont fait valoir que la pandémie de COVID-19 entraînait des retards importants dans l'achèvement des examens de pays et que les prochains pourraient ne pas être terminés à temps. Une intervenante a fait remarquer qu'il pourrait être nécessaire de suivre un calendrier plus souple, en particulier pour les examens de la cinquième année du deuxième cycle du Mécanisme, car de nombreux spécialistes participaient également aux efforts déployés par leur pays pour se relever de la pandémie. Une autre intervenante a fait remarquer que, malgré les difficultés particulières que de nombreux pays rencontraient du fait de la complexité des

² Les Tonga ont adhéré à la Convention le 6 février 2020.

³ La répartition actualisée des pays pour les premier et deuxième cycles sera disponible après la onzième session du Groupe d'examen de l'application sur le site Web du Mécanisme d'examen de l'application.

chapitres II et V de la Convention, ainsi que de la pandémie en cours, les États devraient de toute urgence intensifier leurs efforts pour finaliser tous les examens de pays aussi rapidement et efficacement que possible.

17. Certains intervenants ont expliqué que la pandémie ne les avait pas empêchés d'entreprendre des tâches documentaires pour préparer leurs examens, comme la préparation des listes de contrôle pour l'auto-évaluation, ou de répondre par écrit aux questions et aux commentaires reçus des expertes et experts chargés de l'examen.

18. Sur ce point, une intervenante a présenté les mesures prises par son pays pour s'assurer que toutes les informations complémentaires demandées par les expertes et experts chargés de l'examen étaient mises à leur disposition, de manière à ce qu'une fois qu'une visite de pays pourrait avoir lieu, elle se passe de manière aussi efficace que possible. Un autre intervenant a rappelé au Groupe qu'il importait de préparer une réponse synthétisée, complète et coordonnée à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, moyennant quoi l'examen pourrait gagner en efficacité.

19. Un intervenant a expliqué que, pendant la pandémie, son gouvernement avait lancé des consultations avec la société civile dans le cadre de l'examen de pays. Il a indiqué que son gouvernement avait signé l'engagement à assurer la transparence du processus d'examen en réponse à un appel de la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption, et il a invité d'autres États à faire de même. Dans ce contexte, il a fait référence aux mesures qui pourraient être prises volontairement par les pays, telles que la publication des calendriers d'examen de pays ou des coordonnées des points de contact concernant l'examen. Un autre intervenant a souligné que le niveau élevé de participation des parties prenantes externes constituait l'un des progrès positifs réalisés dans le cadre du deuxième cycle d'examen de l'application.

20. Un intervenant a fait remarquer que le Mécanisme devrait continuer de respecter strictement ses termes de référence ainsi que ses principes, tels que l'impartialité, l'égalité et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il a insisté sur la nature intergouvernementale du Mécanisme.

21. Afin de suivre les progrès du deuxième cycle du Mécanisme, une intervenante a instamment prié le secrétariat de continuer de tenir les États parties informés des progrès réalisés dans l'achèvement des examens de pays dans le cadre du deuxième cycle, ainsi que du calendrier prévu. Elle a également suggéré que des rapports soient établis pour chaque examen plutôt que sous forme de chiffres globaux.

22. Plusieurs intervenants ont félicité le secrétariat pour les initiatives prises en vue de poursuivre et d'assurer la continuité des activités face à la pandémie de COVID-19. À cette fin, les approches innovantes étudiées par le secrétariat, telles que la formation en ligne des points de contact et des expertes et experts gouvernementaux et l'éventualité de visites virtuelles de pays, ont été saluées. Certains intervenants ont souligné l'importance de réaliser les visites de pays en personne, ce qui permettait d'évaluer de manière plus significative l'application des dispositions de la Convention. Une intervenante a fait remarquer que ces deux éléments, à savoir les ateliers de formation organisés par le secrétariat et les visites dans les pays, avaient chacun contribué au succès du Mécanisme. Une intervenante a également souligné que la transparence des examens de pays, qui se traduisait par les visites sur place, le concours de toutes les parties prenantes et la publication des rapports finaux, constituait un élément essentiel du Mécanisme d'examen de l'application et garantissait la bonne application de la Convention. Saluant les mesures prises en vue de faciliter les examens de pays dans le contexte de la crise sanitaire, elle a ajouté qu'il était important de maintenir des contacts directs, et notamment les visites sur place. Il a été demandé au secrétariat de fournir des informations plus précises sur les procédures numériques envisagées afin d'accélérer les examens de pays.

23. Faisant référence à l'examen de l'application par leurs États au cours des premier et deuxième cycles d'examen, plusieurs intervenants ont présenté les mesures prises pour mettre leurs cadres juridiques nationaux en conformité avec la Convention

et la manière dont les rapports d'examen de pays avaient guidé les réformes des institutions juridiques.

24. Un intervenant a pris note de la situation mondiale en matière de lutte contre la corruption, telle qu'elle se dégageait des examens de pays entrepris dans le cadre du Mécanisme. Cela serait utile à la communauté internationale pour les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui se tiendrait en 2021. Une intervenante a insisté qu'il était important que le document final de cette session extraordinaire soit équilibré et axé sur les résultats.

25. Certains intervenants ont souligné l'importance de répondre aux besoins d'assistance technique recensés lors de l'examen et fait remarquer que ces besoins devraient servir de base à l'identification des domaines prioritaires dans la programmation de l'assistance technique à des fins de lutte contre la corruption par la communauté des donateurs afin d'assurer une programmation efficace dans différents domaines thématiques. À cet égard, l'assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) aux États à l'appui de l'application de la Convention a été mise en exergue.

26. Une intervenante a insisté sur l'importance d'accélérer l'application de la Convention dans son ensemble, même si seuls les chapitres II (Mesures préventives) et V (Recouvrement d'avoirs) étaient examinés lors du deuxième cycle. Des intervenants ont remercié l'ONUDC pour les efforts déployés afin de mettre en œuvre ses mandats dans le cadre du Mécanisme. Le Mécanisme a continué de jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'application effective de la Convention et fourni une plateforme pour examiner les progrès réalisés par les États parties à ce jour.

27. Un intervenant a cité la Déclaration d'Istanbul sur la transparence de la procédure judiciaire de 2019 comme un outil utile en relation avec l'article 11 de la Convention. Une intervenante a fait remarquer que la pandémie n'avait pas réduit les possibilités de corruption mais qu'elle avait plutôt aggravé la situation.

28. Plusieurs intervenants ont salué les efforts déployés par le secrétariat pour organiser la réunion du Groupe d'examen de l'application sous forme virtuelle, afin de permettre de progresser dans les examens de pays et les travaux du Groupe. Toutefois, plusieurs intervenants ont signalé des problèmes techniques rencontrés avec la plateforme et noté qu'il était difficile de s'assurer que la session atteigne son objectif, c'est-à-dire fournir une instance au sein de laquelle les participantes et les participants pouvaient communiquer et échanger des vues. Il a été noté qu'il faudrait régler les problèmes techniques avant de programmer de futures réunions virtuelles.

29. En ce qui concerne les questions de fond qui ont été reportées à la reprise de la session en septembre 2020, une intervenante a suggéré que deux personnes soient autorisées à s'inscrire par point à l'examen plutôt que par réunion, ce qui permettrait aux spécialistes concernés de participer plus activement.

IV. Questions financières et budgétaires

30. Un représentant du secrétariat a présenté les dépenses engagées au 29 février 2020 au titre du fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application au cours des premier et deuxième cycles, les dépenses prévues pour l'achèvement du premier cycle et celles prévues pour le deuxième cycle. Il a également présenté des informations détaillées sur les ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU et les contributions volontaires.

31. En ce qui concerne les ressources provenant du budget ordinaire, le représentant a appelé l'attention sur les implications réelles et possibles de la crise de liquidités que connaissait le budget ordinaire de l'ONU. La crise pourrait notamment avoir une incidence négative sur la capacité de l'Organisation à pourvoir les postes vacants financés par le budget ordinaire et empêcher éventuellement le Service de la gestion des conférences d'assurer une interprétation correcte à de prochaines réunions.

32. S'agissant des dépenses extrabudgétaires, le représentant a informé le Groupe qu'au 29 février 2020, des montants de 9 770 000 dollars et 3 583 200 dollars avaient été dépensés pour soutenir, respectivement, le fonctionnement des premier et deuxième cycles du Mécanisme.

33. Il a également informé le Groupe que les ressources extrabudgétaires nécessaires pour le premier cycle, d'un montant de 10 119 300 dollars, étaient entièrement couvertes par des contributions extrabudgétaires.

34. Exprimant sa gratitude pour les contributions volontaires versées par les États à l'appui du Mécanisme, ainsi que pour les contributions en nature, le représentant a appelé l'attention sur l'insuffisance des ressources extrabudgétaires. Il a informé le Groupe que compte tenu des annonces de contributions que l'ONUSC avait reçues depuis le 1^{er} mars 2020, il manquait 1 387 000 de dollars afin de couvrir entièrement les besoins financiers du deuxième cycle.

35. Concernant la pandémie de COVID-19, le représentant du secrétariat a déclaré qu'il était trop tôt pour en évaluer les incidences financières sur les ressources extrabudgétaires du Mécanisme. En conclusion de son rapport financier, il a rappelé au Groupe que les principales mesures d'économie continuaient d'être appliquées.

36. S'exprimant au sujet de ce rapport, plusieurs intervenants ont fait part de leur satisfaction quant à la transparence et à la régularité des rapports financiers du secrétariat et assuré leur soutien ferme au Mécanisme.

37. Certains intervenants ont énuméré les contributions volontaires passées, récentes et à venir que leur pays avait versées ou allait verser au Mécanisme, et ils ont encouragé d'autres États à participer aux contributions extrabudgétaires afin de garantir la pérennité du Mécanisme.

38. Une intervenante a déclaré que son pays était favorable au modèle de financement mixte actuel, une partie de l'appui au Mécanisme et de son fonctionnement étant financée par le budget ordinaire de l'ONU et une autre par des contributions volontaires, comme le prévoyaient la résolution 3/1 de la Conférence et le mandat du Mécanisme. Elle a fait part de préoccupations concernant les coûts de fonctionnement du Mécanisme et demandé au secrétariat de fournir davantage d'indications sur les incidences financières de la pandémie de COVID-19 dès que des informations suffisantes seraient disponibles afin d'en tirer des conclusions.

V. Questions diverses

39. Une intervenante a fait observer que son Gouvernement attachait une grande importance aux résultats de la huitième Conférence et à l'application des résolutions qui y avaient été adoptées. Elle a souligné que son pays, qui s'était porté coauteur de la résolution 8/4, intitulée « Protection du sport contre la corruption », avait attribué les ressources nécessaires à son application, permettant ainsi à l'ONUSC de lancer une étude thématique approfondie dans le droit fil de la résolution. L'intervenante a informé le Groupe que les États parties, les organisations internationales concernées, les fédérations sportives, les spécialistes et les universitaires étaient invités à participer à l'élaboration de la publication. Par ailleurs, elle a rappelé que son Gouvernement invitait les États parties à participer au concours international de publicité sur la lutte contre la corruption dans le domaine social destiné aux jeunes, intitulé « Ensemble contre la corruption ! », qui bénéficiait de l'appui de l'ONUSC et du Conseil de l'Europe. Elle a précisé que les années précédentes, le concours avait été organisé avec succès par le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (les pays BRICS) et la Communauté d'États indépendants et rappelé qu'en 2019, une exposition avait été présentée dans le cadre de la huitième session de la Conférence. Les jeunes de 14 à 35 ans étaient invités à soumettre leurs réalisations via le site Web du projet, appelé « anticorruption.life », et qui avait été traduit dans les six langues officielles des Nations Unies. L'intervenante a remercié l'ONUSC, qui avait publié sur son site Web des renseignements sur le concours, et, au nom de

son Gouvernement, elle a dit espérer que les États parties s'impliquent activement dans le projet, qui participerait à l'application de la résolution 5/5 de la Conférence, intitulée « Promotion de la participation des jeunes et des enfants à l'élaboration de politiques publiques favorisant une culture de respect de la loi et d'intégrité, dans le cadre d'une stratégie de prévention de la corruption ».

40. Un représentant du secrétariat a informé le Groupe de la récente publication de l'« Ensemble de conclusions et de recommandations non contraignantes fondées sur les enseignements tirés de l'application des chapitres III et IV de la Convention des Nations Unies contre la corruption ». Les recommandations non contraignantes contenues dans la publication, qui avaient été approuvées par la Conférence à sa huitième session, résumaient les conclusions et les résultats de 169 examens de pays concernant l'application des chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention et proposaient un ensemble de mesures facultatives grâce auxquelles les États pouvaient renforcer leurs efforts dans la lutte contre la corruption.

VI. Ordre du jour provisoire de la douzième session

41. Une intervenante a noté que, compte tenu de la situation actuelle découlant de la crise sanitaire en cours, il était difficile de prévoir sous quelle forme serait tenue la prochaine session et elle a suggéré que l'examen de l'ordre du jour provisoire de la douzième session soit reporté à l'une des reprises de la session.

VII. Adoption du rapport

42. Le Groupe d'examen de l'application a adopté le rapport sur les travaux de sa onzième session le 15 juillet 2020, après la fin de la session, selon la procédure d'approbation tacite.

Annexe

Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption : répartition des pays pour la cinquième année du deuxième cycle d'examen

Au cours de la cinquième année du deuxième cycle, 35 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Afrique	Niger	Seychelles	Guinée-Bissau [Nicaragua]
	Lesotho	Cabo Verde	Colombie
	Angola	Guinée	Maldives [Équateur] [Kazakhstan] [Malawi]
	Gambie	Mauritanie	Côte d'Ivoire
	Madagascar	Djibouti	République-Unie de Tanzanie
	Namibie	Ouganda	France
	Tunisie	Rwanda	Éthiopie
	Rwanda	Maroc	Yémen
	Tchad ^a	République-Unie de Tanzanie [Congo]	Tuvalu
	Guinée équatoriale ^a	Guinée-Bissau	Seychelles [Cuba]
Groupe des États d'Asie et du Pacifique	Bangladesh	Tadjikistan	Comores
	Ouzbékistan	Maldives	Nigéria
	Qatar	État de Palestine	Guinée [Oman]
	Inde	Iran (République islamique d')	Monténégro
	Kazakhstan	Philippines	Soudan du Sud
	Singapour	Jordanie	Maroc
	Liban	Cambodge	Mali
	Bhoutan ^a	Bahreïn	Islande
	Japon ^a	Papouasie-Nouvelle-Guinée	République de Corée
	Nioué ^a	République démocratique populaire lao	Mauritanie
Groupe des États d'Europe orientale	Samoa ^a	Mongolie	Papouasie-Nouvelle-Guinée [Lesotho]
	Tonga ^a	Brunéi Darussalam	Antigua-et-Barbuda
	Slovaquie	République de Moldova	Mozambique
	Bulgarie	Arménie	Norvège
	Serbie	Lettonie	Pays-Bas
	Équateur	Honduras	Thaïlande

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	El Salvador	Guyana	Malte
	Paraguay	Sainte-Lucie	Bahamas
	Belize ^a	Sainte-Lucie [Uruguay]	Îles Marshall
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Nouvelle-Zélande ^a	Islande	Îles Salomon
	Espagne	Irlande	Chili
	Canada	États-Unis d'Amérique	Afrique du Sud
	Suisse	Suède	Bangladesh
	Israël	Italie	Dominique
	Luxembourg	Danemark	États-Unis d'Amérique

Note : Les États indiqués entre crochets ont été provisoirement tirés au sort comme examinateurs lors de la reprise de la réunion intersessions du Groupe d'examen de l'application qui s'est tenue le 26 juin 2020 ou pendant la onzième session du Groupe.

^a État partie qui a ratifié la Convention après la sixième session de la Conférence.